



Achat et vente d'une voiture chez peugeot

Par **bonnet**, le **04/06/2008** à **11:47**

Nous avons acheté en 2007 une 407 break peugeot d'occasion. Elle est trop grande et nous voulons faire un échange avec une plus petite dans un garage peugeot à montpellier. Après avoir parlementé pendant des jours (perte sur notre vente, abus de prix sur l'achat) le vendeur nous a proposé une 206 sw. Comme elle n'était pas sur la parking il nous a fait signer un bon de commande pour la faire venir. Je ne voulais pas signer de peur de m'engager. "Non, me dit-il, si elle ne vous plaît pas, on annule tout". Donc nous avons fait confiance. Nous avons rendez-vous dans la semaine, rendez-vous qui a été annulé par peugeot et reporté à ce matin, donc quinze jours après avoir signé. Nous voyons donc la voiture (206) ce matin. Elle est très petite. Nous manquons de place pour un fauteuil roulant, bagages etc... à l'arrière, très peu de place pour les jambes. Bref, nous disons que ce véhicule ne correspond pas à ce que nous désirons.
En plus entre la reprise de notre véhicule et l'achat de l'autre l'écart est de 5000 euros.
Très mécontent, le directeur de l'agence me dit que nous sommes engagés et que pour nous faire plaisir nous devons revenir demain et prendre n'importe quelle voiture du parc mais il n'est pas question d'annuler la transaction.
Est-il en droit de nous obliger?
Merci de bien vouloir me conseiller...
Sincères salutations.
Michelle Bonnet